



COMMUNIQUE DE PRESSE

Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques



Assistance au Vanuatu :

Rappel sur la nécessaire coordination des initiatives de solidarité.

Nouméa, le 23 mars 2015

Dans le cadre de la mission de coordination des initiatives menées en soutien des populations du Vanuatu et afin d'organiser au mieux les opérations de collecte, il apparaît nécessaire de rappeler que le gouvernement de la République du Vanuatu souhaite maîtriser l'organisation des initiatives humanitaires sur son territoire. En effet, la multiplication des actions caritatives non coordonnées génère une désorganisation sur place qui nuit à l'efficacité attendue et impérative, considérant l'urgence de la situation.

Toute intervention sur place, qui plus est dans ce contexte, doit donc faire l'objet d'une démarche diplomatique formelle afin d'éviter toute ingérence. En Nouvelle Calédonie, seule la « Croix-Rouge » a reçu, à ce jour, l'assentiment du gouvernement de la République du Vanuatu pour intervenir directement sur son territoire, par le biais de la Croix-Rouge du Vanuatu.

Pour cette raison il est souhaitable que toutes les initiatives humanitaires et caritatives convergent vers la délégation de la Croix-Rouge Française en Nouvelle-Calédonie afin d'optimiser les chances de succès.

Les dons en nature ou financiers adressés par des associations ou des particuliers sont donc centralisés par la Croix-Rouge.

Ainsi, les associations, particuliers qui souhaiteraient participer peuvent apporter leurs dons au siège social de la Croix-Rouge Française à Montravel, ou aux antennes de Boulari (Mont-Dore), de Païta et de Koné. La DSCGR se chargera de l'organisation des opérations d'acheminement des dons sur le Vanuatu.

Outre les dons financiers, qui peuvent être effectués, par chèque à l'ordre de la Croix-Rouge française, par virement à l'attention de la Croix-Rouge française sur le compte BNP Paribas : IBAN / FR76 1793 9091 1003 9035 0013 349, avec la mention « URGENCE VANUATU », la population du Vanuatu a besoin notamment :

- de **linge de maison** : draps, couvertures, serviettes de toilette, etc.
- de **produits d'hygiène** : savon, dentifrice, brosse à dent,
- de **denrées alimentaires** non périssables : riz, conserves, etc...

Siège social : l'accueil Croix-Rouge est joignable au 27 21 76, au 26 rue du Dr Collard, Montravel, Nouméa (en face d'Active).

Antenne de Boulari Mont-Dore : 6 lot. des bougainvilliers (à côté du CCAS et de la boutique St-Vincent-de Paul) – Tél. : 43 99 53

Antenne de Paita : 21 village de Paita (face à l'église) – Tél. : 46 00 99

Antenne de Koné : 278 rue Paul Reuillard, Koné (au coin du marché) – Tél. : 44 50 8

S'agissant des dons des entreprises, notamment en matériaux de construction ou en outils, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a été mandatée avec comme objectif prioritaire la collecte, l'entreposage et le chargement de matériel de reconstruction sur les navires identifiés.

Il s'agit spécifiquement de matériel de reconstruction dans le cadre de l'urgence :

- outils (pelles, pioches, clés, etc...),
- bois de construction,
- tôles,
- scies, marteaux,
- ciment, sable...
- clous, boulonnerie, visserie, etc...

Les marchandises sont à déposer au port autonome de Nouméa : 34, Avenue James Cook, centre-ville, 98800 Nouméa. Lors de la livraison des marchandises, les entreprises devront remplir un formulaire d'inventaire de leur don. Ce formulaire est disponible sur www.cci.nc ou au port le jour de la livraison.

Horaires de dépôt : de 7h30 à 17h en semaine et de 7h30 à 12h le samedi.

Date limite de dépôt : mercredi 25 mars à 17h

Information et contact pour les entreprises :

Cellule CCI aide Vanuatu

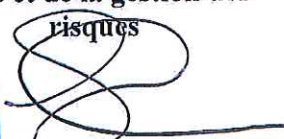
Tél. : 24 48 36 (de 7h30 à 17h)

e-mail : aidevanuatu@cci.nc

site : www.cci.nc

**Le Directeur de la sécurité
civile et de la gestion des
risques**




Eric BACKES